DEC132202DR14

Décision portant nomination de Madame Idaline ROMANA-CHANTEPERDRIX aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'unité UPR 8241 – LCC.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

 ${\bf Vu}$ l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

 ${\bf Vu}$ l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination ;

Vu la décision n°DEC130250INC du 1^{er} février 2013 portant nomination de M. BOUSSEKSOU Azzedine en tant que directeur par intérim du Laboratoire de Chimie de Coordination :

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16 avril 2013 ;

Considérant que Madame Idaline ROMANA-CHANTEPERDRIX (TCN) a suivi la formation initiale d'Assistant de Prévention organisée par l'Université de Toulouse III - Paul Sabatier et le CNRS à Toulouse du 25 au 27 mars et du 2 au 4 avril 2013 :

DECIDE

Article 1^{er}: Madame Idaline ROMANA-CHANTEPERDRIX, technicienne de la recherche (agent INP Toulouse), est nommée Assistante de Prévention (AP) dans l'unité du CNRS n° 8241, à compter du 1^{er} mai 2013.

Madame Idaline ROMANA-CHANTEPERDRIX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1, et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'AP, Madame Idaline ROMANA-CHANTEPERDRIX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 juin 2013

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional CNRS Midi-Pyrénées

COPS LCC

de Coordination www.lcc-toulouse.fr

> 205 route de Narbonne 31077 Toulouse Cedex 4 France

T. +33 5 61 33 31 00 F. +33 5 61 55 30 03



Le Président de l'INP Toulouse